RAPPORT DU MAIRE, MONSIEUR LOUIS-ANDRÉ HUBERT, SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2025 DE LA VILLE DE MANIWAKI

JUILLET 2026

CHERS CITOYENS,

Conformément à la Loi (*Loi sur les cités et villes*, art. 105.2.2), il me fait plaisir de vous présenter les principaux faits saillants du rapport financier interne et du rapport de la firme de vérificateurs externes pour l'année financière 2025 de la Ville de Maniwaki.

Les modalités de diffusion de mon rapport ont été déterminées par le conseil. Elles se concrétisent par sa lecture en séance ordinaire du conseil, dépôt séance tenante, avec avis.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2025 ont été vérifiés par la firme Langevin Grondin CPA inc. Dans le cadre de leur mandat, les vérificateurs ont, conformément aux obligations et lois en vigueur, audité les états financiers consolidés de la Ville de Maniwaki.

Les vérificateurs, suite à la réalisation de leur mandat d'auditeur indépendant, mentionnent et font rapport qu'ils sont d'avis que « *les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Maniwaki au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public* ».

RAPPORT FINANCIER 2025

Les états financiers au 31 décembre 2025 font état de revenus totaux de 11 199 730 $. L'année précédente, des revenus de vente d'actifs de 682 425 $, tel que des terrains et l'immeuble de l'ancien hôtel de ville, avaient gonflé d'autant les revenus.

Les différentes charges de la Ville (dépenses), quant à elles, ont totalisé 10 295 783 $, comparativement à 10 072 125$ en 2024.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (activités d'investissement (349 669$), remboursement de la dette (1 094 082$), affectation (929 885$) et gains sur cession (436 016$), les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 826 097 $.

À cette date, l'excédent accumulé non affecté était de 977 949 $, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2025 et l'affectation au budget 2026.

L'endettement total net à long terme de l'administration municipale s'établissait au 31 décembre 2025 à 13 760 547 $ comparativement à 14 796 851 $ en 2024.

Le périmètre comptable de la Ville de Maniwaki comprend la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki, à laquelle la ville de Maniwaki participe à hauteur de 16% de ses dépenses de fonctionnement.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX *

La rémunération des membres du conseil municipal, qui comprend l'allocation de départ de la mairesse, pour l'année financière 2025 était la suivante :

	Rémunération	Allocation dépenses	Total
Mairesse	129 950$**	20 936$	150 886$
Conseillers(ères)	73 234$	36 152$	109 386$

*Le traitement des élus comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, de la RIAM et de la MRCVG.

**Une allocation de départ au montant de 57 940$ est incluse dans ce montant.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2025

En supplément de toutes les opérations courantes réalisées par la Ville, il est important de souligner les projets de grande envergure ayant eu lieu en 2025 et les confirmations positives d'aides financières.

1) Nouvel entrepôt municipal, coût des travaux : 4 336 000$, subvention dans le cadre du programme PRACIM : 2 086 500$ et subvention dans le cadre de Climat Sols-Plus pour la décontamination du terrain : 633 532$.

2) Rénovation de la dalle de béton et de la cantine au centre sportif et ajout de la climatisation dans la salle communautaire, coût des travaux : 2 175 000$, subvention dans le cadre du programme PAFIRSPA : 1 123 520$.

3) Achat d'une souffleuse à neige : 176 325$.

4) Achat d'un nouveau tracteur à gazon et ses équipements : 26 700$

5) Abri solaire au parc de jeu d'eau : 30 830$, subvention du Club Optimiste du même montant.

6) Aménagement sécuritaire autour du jeu d'eau : 74 300$

7) Implantation de la garde interne des pompiers la fin de semaine : 80 000$

8) Travaux de réparations de chaussées : 158 200$ et une subvention du ministère des Transports de 43 000$.

9) Implantation du service aux citoyens avec la SPCA

10) Mandat préparatoire pour les travaux de construction d'un nouveau puits pour l'eau potable : 291 600$ et une subvention de la TECQ pour le même montant.

11) Mise en service de la station de lavage de bateau : 15 600$

186, Principale Sud, Maniwaki (Québec) J9E 1Z9 819 449-2822 reception@ville.maniwaki.qc.ca ville.maniwaki.qc.ca

CONCLUSION

La situation financière de la ville de Maniwaki présente désormais un excédent que nous jugeons minimal. Il permet cependant d'envisager avec confiance les défis qui se présentent pour 2026 et les prochaines années. Dans le contexte économique actuel, nous demeurons vigilants et prêts à agir pour répondre aux besoins à venir, compte tenu du contexte économique et des investissements que nécessitent la situation et les défis qui sont les nôtres.

Je tiens à remercier les membres du conseil pour leur engagement dans la gouvernance et leur support dans les dossiers et les projets mis en place, que nous voulons porteurs d'un renouveau économique pour notre ville et la région environnante.

En terminant, m'apparaît indispensable de souligner la passion, l'engagement et le soutien indéfectible de nos employés municipaux et de nos cadres, qui forment une équipe professionnelle et unie, et dont le sens de l'engagement et les efforts soutenus permettent d'offrir des services de qualité. Grâce à eux, nous pouvons continuer de répondre efficacement et avec confiance aux attentes de nos citoyens. Un merci tout particulier à la trésorière, Mme Dinah Ménard, dont le travail méticuleux et le professionnalisme ont facilité et permis le travail des vérificateurs et la réalisation du présent rapport.

Avec considération,

Le maire,

Louis-André Hubert